

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2018 à 20 h, à la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller, siège no 1, Christian Jutras, conseiller, siège no 2, Geronimo Castillo-Roy, conseiller, siège no 3, François Bilodeau, conseiller, siège no 4, Jocelyne Guilbault, conseillère et mairesse suppléante, siège no 5, Marco Richard, conseiller, siège n° 6.

Est absent lors de l'ouverture de la séance :

Marco Richard, conseiller, siège no 6, prend son siège à 20 h 20

Autres présences :

Jean-Claude Richard, inspecteur municipal par intérim

Citoyens : 3

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage de la loto-église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n°71, Messieurs Jean-François Allie de Drummondville et Yvon Raîche de Sainte-Perpétue;

Deuxième prix : 150 \$ billet n°135, Monsieur Michel Proulx de Sainte-Brigitte-des-Saults;

Troisième prix : 150 \$ billet n°118, Monsieur Paul-André Cournoyer de Drummondville.

4. Adoption de l'ordre du jour

01.01.2018

Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour tout en laissant ouvert l'item « questions diverses ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 15 janvier 2018, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 12 décembre 2017
7. **Demande :**
 - a) ARLPHCQ; demande de contribution 2018 au loisir des personnes handicapées
 - b) AHMV; demande de commandite pour le rendez-vous des Champions
 - c) FADOQ Sainte-Brigitte-des-Saults; demande de commandite pour l'évènement du 28 janvier 2018
8. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
 - b) Renouvellement des cotisations et des subventions annuelles
9. **Dossiers municipaux**
 - a) Emploi d'été Canada
 - b) Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
 - c) TRECQ; semaine de la persévérance scolaire
 - d) ADMQ; congrès 2018
 - e) Lambert ressources humaines; formation gestion de personnel
 - f) FQM; formation « La communication avec les médias et les citoyens »
 - g) François Choquette, député fédéral de Drummond; tournée des municipalités
 - h) Réparation ameublement du bureau municipal
 - i) Projet pilote de mobilisation en faveur du covoiturage
 - j) Adoption du règlement n° 425/2018 taxation 2018
10. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Réparation Chevrolet Silverado
 - c) Achat lame à neige pour pépîne

Période de questions à 20 h 30

11. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) R.G.M.R. Bas-Saint-François; adoption du budget 2018
 - c) Aqueduc; installation d'une douche oculaire
12. **Sécurité publique**
 - a) Ministère de la Sécurité publique; session d'information en sécurité civile
 - b) Sécurité publique; prévisions budgétaires 2018 concernant la Sûreté du Québec
 - c) Tournée des maires
13. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction décembre 2017
 - b) Demande d'autorisation à la CPTAQ; lots 4 632 523 et 4 632 524
 - c) Mandat, Jacques Métivier, urbaniste conseil
14. **Loisirs et culture**
 - a) Bibliothèque
 - b) Loisirs; patinoire
15. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Fonds de la ruralité; projet à déposer
16. **Questions diverses**
 - a)
 - b)
 - c)
17. **Levée de la réunion**

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 11 décembre 2017;

02.01.2018 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Geronimo Castillo-Roy

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 11 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 12 décembre 2017

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 12 décembre 2017;

03.01.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Geronimo Castillo-Roy

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du mardi 12 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Demandes

a) ARLPHCQ; demande de contribution 2018 au loisir des personnes handicapées

04.01.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal qu'après l'étude de votre demande, le conseil a décidé de ne pas donner suite à la contribution financière demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) AHMV; demande de commandite pour le rendez-vous des Champions

05.01.2018 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyé par Geronimo Castillo-Roy

ET RÉSOLU par le Conseil municipal qu'après l'étude de votre demande, le conseil a décidé de ne pas donner suite à la contribution financière demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) FADOQ Sainte-Brigitte-des-Saults; demande de commandite pour l'évènement du 28 janvier 2018

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ Sainte-Brigitte-des-Saults demande à divers organismes, dont la municipalité, une commandite pour remettre des prix de présence lors de leur rencontre du 28 janvier prochain;

06.01.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyé par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal d'offrir à la FADOQ de Sainte Brigitte-des-Saults pour leur rencontre du 28 janvier prochain, 4 verres de la municipalité et 2 certificats cadeaux de 25\$ à la SAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HEBERT, JEAN-GUY

Remb SAQ, souper de Noël 133,30 \$

HYDRO-QUEBEC

260, rue Dumoulin (26 sept. au 24 nov. 2017) 568,10 \$

235, rue Dumoulin (26 sept. au 24 nov 2017) 776,34 \$

800, rue des Érables (26 sept. au 24 nov. 2017) 149,01 \$

430, rue Principale (26 sept. au 24 nov. 2017) 496,13 \$

400, rue Principale (26 sept. au 24 nov. 2017) 603,07 \$

Rue Principale (26 sept. au 26 nov. 2017) 207,48 \$

745, rue Cloutier (26 sept. au 24 nov. 2017) 90,53 \$

315, rue Principale (26 sept. au 24 nov. 2017) 1 004,94 \$

Luminaires de rues novembre 2017 295,43 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC

TPS-TVQ pour vente terrain lot 5 198 295 6 377,85 \$

REMISES DE L'EMPLOYEUR décembre 2017 4 663,11 \$

RECEVEUR GENERAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR décembre 2017 1 704,52 \$

SOCIETE CANADIENNE DES POSTES

Honoraires d'exploitation - novembre 2017 (89,74 \$)

10xcarnets timbresP 2xr.1\$, 3xrP,1xr.1,20\$ 546,13 \$

Timbres; enveloppes prépayées (1pqt) 10,37 \$

Honoraires d'exploitation (89,74 \$)

Total du chèque 377,02 \$

TELUS

Cellulaires du 25 nov. au 24 déc. 2017 419,75 \$

VISA DESJARDINS

Pétro-t essence 106.11 litres 2 758,38 \$

Insc au Registre des prop et exploi véhicules 64,00 \$

Pétro-t essence 106.11 litres 122,00 \$

Pièces pour Mack	2 394,74 \$
Pétro-t essence 84.45 litres	100,00 \$
Pièces pour Inter	77,64 \$
Total du chèque	2 758,38 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE

REMISES DE L'EMPLOYEUR REER	2 000,00 \$
-----------------------------	-------------

CANTINE MAMIE SYLVIE

1er déc 2017 (repas pour atelier du budget)	60,93 \$
---	----------

GROUPE MASKATEL

Décembre (336-7149) Garage et aqueduc	60,40 \$
Décembre (336-7136) Usine épuration	52,52 \$
Décembre (336-4917) centre comm et MDJ	68,99 \$
Décembre (336-4460) Bureau	179,62 \$
Décembre (336-7145) Bibliothèque	55,80 \$

BORON FRANCOIS

Remboursement au crédit, Client: 8105 40 2809	60,21 \$
---	----------

PAQUIN MICHEL

Remboursement au crédit, Client: 8600 62 1373	126,21 \$
---	-----------

LEPINE ROLAND

Remboursement au crédit, Client: 8899 24 7185	258,74 \$
---	-----------

Total des chèques émis : 23 548,38 \$

07.01.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Geronimo Castillo-Roy

ET RÉSOLU par le conseil municipal :

- D'accepter les déboursés du mois au montant de 23 548,38 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 19 838,36 \$;
- D'accepter les factures à payer au montant de 69 545,19 \$, mais de retenir le chèque de DONAVAR au montant de 11 569,68 \$, car une rencontre sera demandée pour avoir plus d'explication sur les travaux effectués au puit municipal;
- Et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Renouvellement des cotisations et des subventions annuelles

08.01.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal d'accepter les cotisations, les quotes-parts, ainsi que les subventions annuelles 2018;

ADMQ	798.00\$
Infotech (contrat de service, 3 écrans)	4 605.00\$
(Contrat optimal)	625.00\$
(logiciel permis ½ 2018-2019)	1 475.00\$

MRC Drummond (quote part) (programme Pair)	52 213.17\$ 300.00\$
Mun. Ste-Perpétue Compteur d'eau porcherie	6 000.00\$
Régie bas St-François	59 661.55\$
Réseau BIBLIO	
Contribution 5.08\$/citoyen	4 013.20\$
Frais soutien 381.84\$/accès	763.68\$
Frais d'accès à la base de données	125.00\$
Serv. Inc. Ste-Perpétue	10 500 \$
Service incendie Lac St-Pierre	8 318.49\$
Service incendie Notre-Dame	8 670.20\$
SIUCQ	875.60\$
Société d'histoire (pour archivage)	1 080.00\$+ km
SPAD (2.35 \$/citoyen)	1 856.50\$
Ultima	20 749.00\$

Plus les taxes si applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Dossiers municipaux

a) Emploi d'été Canada

09.01.2018 Sur proposition de Géronimo Castillo-Roy
Appuyé par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de soumettre une demande au gouvernement du Canada dans le programme emplois d'été Canada 2018 pour deux étudiants et de mandater la directrice générale à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

10.01.2018 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal :

- Que toutes les propriétés ayant des arrérages de taxes 2016 sont susceptibles d'être envoyées en vente pour taxes;
- D'entériner les démarches faites par le personnel en vue de la vente des propriétés n'ayant pas acquitté le solde des taxes dues au plus tard le 12 mars 2018;
- De maintenir la politique municipale concernant :
 - Les montants d'arréage inférieurs à 100,00 \$ lesquels ne seront pas envoyés en vente pour taxes sauf si le délai prescrit de trois (3) ans arrive à échéance;
 - L'autorisation donnée au personnel municipal à prendre des arrangements de paiement sur les arriérages pour les dossiers n'ayant pas eu de chèque sans provision (NSF) et dont les ententes antérieures ont été respectées;

- Le cas échéant, de transférer lesdits dossiers à la MRC de Drummond pour fins de vente;
- De mandater la directrice générale ou le maire à titre de représentants municipaux lors des ventes pour taxes;
- D'établir la mise de fonds minimale pour chaque propriété à vendre à la valeur des taxes dues plus les frais encourus pour la mise en vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) TRECQ; semaine de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne en moyenne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit environ sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

11.01.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par François Bilodeau

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de déclarer que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults appuie les Journées de la persévérance scolaire 2018 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2018, nous nous engageons

- ✓ À porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire;
- ✓ À hisser le drapeau de la persévérance scolaire;
- ✓ À distribuer le ruban aux personnes de l'assistance à la séance du conseil de février;
- ✓ À souligner les efforts des jeunes de notre municipalité;
- ✓ À remettre un certificat à un étudiant de chaque niveau de école le Carrousel à Sainte-Brigitte-des-Saults, ayant fournis des efforts tout au long de son année scolaire, ainsi qu'un certificat cadeau de 20\$ dans une librairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) ADMQ; congrès 2018

12.01.2018 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyé par Géronimo Castillo-Roy

ET RÉSOLU par le Conseil municipal d'acquitter les frais de 524 \$ plus les taxes applicables et les autres frais inhérents à la directrice générale pour le congrès annuel de l'ADMQ prévu les 13-14 et 15 juin 2018 au Centre des congrès de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Lambert ressources humaines; formation gestion de personnel

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire organiser une formation donnée par Lambert ressources humaines ayant comme thème « Avoir le courage d'agir »;

13.01.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RESOLU par le Conseil d'autoriser la directrice à s'inscrire à cette formation et de défrayer les frais inhérents à cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) FQM; formation « La communication avec les médias et les citoyens »

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire organiser une formation donnée par la FQM sous le thème « Communication avec les médias et citoyens » et désir offrir à tous les membres du conseil désireux de se joindre à eux qu'ils sont les bienvenus.

Aucun membre du conseil n'est disponible à suivre cette formation

g) François Choquette, député fédéral de Drummond; tournée des municipalités

Le député fédéral, François Choquette débutera sa tournée des municipalités durant les semaines du 19 février, 5 et 12 mars prochain. Dès que la date sera connue, la directrice générale avisera les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Réparation ameublement du bureau municipal

CONSIDÉRANT QU'un employé de Climcô a endommagé la surface du bureau de la réception lors d'un entretien de service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults à fait faire une soumission par Multi-Création S.M. inc. de Sainte-Perpétue au montant de 595\$ plus les taxes applicables pour la réparation du bureau de la réception et de recoller des stratifiés des mobiliers dans le bureau du maire et de la directrice générale au montant de 635\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de Climcô désire faire affaire avec un ébéniste de son choix qui sera Cuisi-Meuble S.M. pour la réparation du bureau de la réception ;

14.01.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Géronimo Castillo-Roy

ET RESOLU par le Conseil de :

- Faire recoller tous les stratifiés de l'ameublement des bureaux ayant des défauts au bureau municipal par Multi-Création S.M. inc. de Sainte-Perpétue;
- D'autoriser Climcô à mandater Cuisi-Meuble S.M. pour la réparation du bureau de la réparation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Projet pilote de mobilisation en faveur du covoiturage

Suite à la résolution 233.11.2017 de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix accepte de prêter leur stationnement de l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults pour le projet pilote de mobilisation en faveur du covoiturage que devrait mettre en place la MRC Drummond.

j) Adoption du règlement n° 425/2018 taxation 2018

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

**Règlement no. 425/2018
Pour fixer les taux de taxes
pour l'exercice financier 2018
et les conditions de perception**

ATTENDU le contenu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par Jocelyne Guilbault, à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2017;

15.01.2018 Sur une proposition de Marco Richard
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal d'approuver et d'adopter le présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ARTICLE 1 **Taux des taxes**

Taux de taxe foncière générale :

La taxe imposée par le présent règlement, laquelle sera prélevée pour l'exercice financier 2018, s'établit à un taux de 0.61\$ par 100.00\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

Taux de compensations pour les services d'enlèvement et de disposition des ordures et du recyclage

Pour pourvoir aux dépenses relatives d'enlèvement et de disposition des ordures et du recyclage par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2018, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant minimal de cette compensation est établi en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la somme de **122.00\$** qui correspond à la valeur d'une unité équivalant à un bac.

La catégorie d'un immeuble est celle qui apparaît au Code d'identification de cet immeuble selon le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité en vigueur pour l'exercice financier 2018.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
1) Pour chaque maison unifamiliale	1
2) Pour chaque logement dans un immeuble à logements	1
3) Pour chaque chalet identifié au rôle d'évaluation	0.5
4) Pour chaque commerce	2
5) Pour chaque industrie	3
6) Pour chaque conteneur à déchets de 2 verges	4
7) Pour chaque conteneur à déchets	6

	de 4 verges	
8)	Pour chaque conteneur à déchets de 6 verges	7
9)	Pour chaque conteneur à déchets de 8 verges	8
10)	Pour chaque conteneur à récupération de 2 verges	2
11)	Pour chaque conteneur à récupération de 4 verges	3
12)	Pour chaque conteneur à récupération de 6 verges	3.5
13)	Pour chaque conteneur à récupération de 8 verges	4
14)	Pour tout terrain sur lequel se trouve au moins un bâtiment et qui n'est pas compris dans l'une des catégories précitées et que celui-ci est occasionnel	0.5
15)	Pour le lot no 4 632 502, 625 rang Saint-David	
	- Par habitation portée au rôle d'évaluation	1
	- Par commerce portée au rôle d'évaluation	2

Si un immeuble est desservi par un nombre plus élevé de bacs que celui applicable au tarif de sa catégorie, le tarif est alors imposé en fonction du nombre de bacs, à raison d'une unité par bac additionnel.

Toutefois, s'il s'agit d'une maison unifamiliale, le deuxième bac est imposé à raison de 0,5 unité, alors que le troisième bac et les subséquents sont imposés à raison d'une unité chacun.

Si au moment de la taxation, le nombre de bacs réels est inconnu aux fins de cette tarification, cette compensation pourra être ajustée pour chaque immeuble.

Taux de compensation pour la collecte des matières putrescibles (bacs bruns)

Pour le service de collecte des matières putrescibles, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2018, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 11.75\$ par résidence ou logement
- 8.80\$ par chalet identifié au rôle d'évaluation

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang St-David:

- 11.75\$ par habitation portée au rôle d'évaluation

Taux de compensation pour les services – de l'écocentre

Pour le service de l'écocentre, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2018, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le

territoire de la municipalité, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 22.00\$ par résidence, logement ou chalet identifié au rôle d'évaluation

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang St-David:

- 22.00\$ par habitation portée au rôle d'évaluation

Taux de compensation pour les services - Vidanges des boues de fosses septiques

Pour le service de vidange des boues de fosses septiques, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2018, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 83\$ par immeuble ou commerce
- 41.50\$ par chalet identifié au rôle d'évaluation

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang St-David:

- 83\$ par habitation portée au rôle
- 83\$ par commerce porté au rôle

Taux de compensation pour le «Secteur de l'aqueduc et d'égout» pour le règlement d'emprunt No 378/2012

Le taux de la compensation prévue à l'article 8 du Règlement d'emprunt numéro 378/2012 est établi, pour l'exercice financier 2018, comme suit :

- 285\$ par unité

Taux de compensation pour le fonctionnement – Usine d'épuration (taxe de secteur)

Pour le service de fonctionnement de l'usine d'épuration, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2018, de tout propriétaire d'un immeuble comprenant un bâtiment situé sur le territoire que la municipalité dessert par le réseau d'égout, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 225\$ par résidence, logement ou chalet identifié au rôle d'évaluation
- 225\$ par commerce ou industrie

Taux de compensation pour le fonctionnement de réseau d'aqueduc (taxe de secteur)

Pour le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2018, de tout propriétaire d'un immeuble comprenant un bâtiment situé sur le territoire que la municipalité dessert par le réseau d'aqueduc, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 350\$ par résidence, logement ou chalet identifié au rôle d'évaluation (incluant le compteur)
- 350\$ par commerce ou industrie (incluant le compteur)

Compensation variable selon l'usage de l'eau

- 0.65\$/1000 gallons 20 000 @ 30 000 gallons
- 1.25\$/1000 gallons 30 001 @ 40 000 gallons
- 2.00\$/1000 gallons 40 001 et plus

Fourniture d'eau au 1095 @ 1105 rang Saint-Joachim, matricule 8202-01-0515, lot 4 632 682

Entente avec la municipalité de Sainte-Perpétue : Fourniture d'eau au 1095 @ 1105, rang Saint-Joachim, selon la consommation. Aux fins de payer la contribution exigible par la municipalité de Sainte-Perpétue pour les fins de l'entente relative à l'eau potable, il est par le présent règlement exigé et sera prélevé pour 2018 un montant de 6 000\$ pour la consommation réelle fournie par la municipalité de Sainte-Perpétue. Si au moment de la taxation, la consommation est inconnue, cette compensation pourra être ajustée en fonction de sa consommation réelle.

Tarifification service de la police

Pour le service de la police, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2018, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 86\$ par résidence ou logement
- 86\$ par commerce ou industrie
- 86\$ par chalet identifié au rôle d'évaluation
- 86\$ par exploitation agricole enregistrée sur laquelle se trouve au moins un bâtiment
- 86\$ par terrain sur lequel se trouve au moins un bâtiment et qui n'est pas compris dans l'une des catégories précitées
- 2 148\$ par immeuble faisant partie de la catégorie « Activités culturelles, récréatives et loisirs » et identifiée au rôle d'évaluation sous le code d'utilisation 7000

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang St-David:

- 86\$ par habitation porté au rôle
- 86\$ par commerce porté au rôle

Compensation pour le contrôle biologique des mouches noires

Pour le service du contrôle biologique des mouches noires, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2018, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation dont le taux maximal s'établit comme suit :

- 30\$ par résidence ou logement
- 30\$ par commerce ou industrie
- 30\$ par chalet identifié au rôle d'évaluation
- 30\$ par exploitation agricole enregistrée sur laquelle se trouve au moins un bâtiment
- 30\$ par terrain sur lequel se trouve au moins un bâtiment et qui n'est pas compris dans l'une des catégories précitées

- 1 117\$ par immeuble faisant partie de la catégorie « Activités culturelles, récréatives et loisirs » et identifiée au rôle d'évaluation sous le code d'utilisation 7000

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang St-David:

- 30\$ par habitation porté au rôle
- 30\$ par commerce porté au rôle

ARTICLE 2 **Taux d'intérêt sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux annuel de 16%.

Ce taux s'applique également à toute créance due à la Municipalité.

ARTICLE 3 **Modalités de paiement**

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300\$. La date ultime à laquelle peut être fait ce versement est le trentième (30^e) jour suivant l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300.00\$, le débiteur a le droit de payer celle-ci en 3 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionné ci – dessous :

- 1^{er} versement 30^e jour suivant l'expédition du compte
- 2^e versement 3 juillet 2018
- 3^e versement 1er octobre 2018

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour durant lequel le bureau municipal est fermé, celle-ci est reporté au 1^{er} jour d'ouverture suivant.

Tenant compte des coûts administratifs reliés à certaines réclamations, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière :

- À ne pas transmettre un remboursement de taxes. Ce montant est porté au crédit ou au débit de l'unité d'évaluation visée et sera crédité ou réclamé lors de l'envoi des comptes de l'exercice financier suivant;
- À ne pas réclamer un montant inférieur sur une créance due à la Municipalité pour un montant inférieur à 5 \$ et d'ajouter cette somme au compte de l'exercice financier suivant.

Malgré ce qui précède, la directrice générale est autorisée à percevoir ou à payer ces montants si une demande expresse lui est faite par un débiteur.

ARTICLE 4 **Supplément de taxes**

Les suppléments de taxes municipales ainsi que toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation seront payables selon les modalités suivantes : si le compte est moins de 300.00\$, il est dû 30 jours après l'envoi du compte. Si le montant excède 300.00\$ la moitié

est due dans les 30 jours de l'envoi du compte et la dernière moitié dans les 90 jours du premier compte.

ARTICLE 5 **Tarif pour biens et services divers**

Aux fins d'acquisition ou de fourniture de biens et services divers en 2018, il est imposé et sera exigé de toute personne requérant ce bien ou ce service le paiement du tarif suivant :

Location de salles

Salles 1 ou 2 centre communautaire	150 \$/chacune
Salles 1 et 2 au centre communautaire	225 \$
Salle gymnase de l'école :	150 \$
Location de chaises de bois	1 \$ chacune
Location de tables de bois	5 \$ chacune

Note : Pour les citoyens de Ste-Brigitte, un acompte de 30\$/ salle est exigé lors de la réservation. Pour les non-résidents, le paiement total est exigé lors de la réservation

Permis

Nouvelle construction :

Résidentiel	75 \$
Commercial, industriel, public et institutionnel	200\$
Bâtiment de ferme	200\$
Construction accessoire	50\$

Rénovation / réparation :

Résidentiel	40 \$
Commercial, industriel, public et institutionnel	100\$
Bâtiment de ferme	50\$
Construction accessoire	40\$

Transformation avec agrandissement :

Résidentiel	50 \$
Commercial, industriel, public et institutionnel	150\$
Bâtiment de ferme	75\$
Construction accessoire	40\$

Déplacement, démolition : 50 \$

Excavation, remblai, stabilisation des rives : 75 \$

Lotissement par terrain 50 \$

Installation septique 100 \$

Certificat d'occupation, changement d'usage 50 \$

Forage puits 70 \$

Remplissage d'un formulaire d'inspection à la demande d'un citoyen 90 \$

Autres services :

- Achat d'un bac à ordures ou à recyclage	au prix coûtant
- Pièces de remplacement pour bac endommagé	au prix coûtant
- Photocopie	0,25 \$/page
- Photocopie recto/verso :	0,35 \$/page
- Photocopie couleur :	0,45 \$/page
- Photocopie couleur recto/verso :	0,60 \$/page
- Télécopie : (local)	1,00 \$/ envoi
- Télécopie : (extérieur)	2,50\$/ envoi
- Envoi d'un courriel	2,00\$/ envoi
- Épinglette de la municipalité (au comptoir)	2.00\$/ unité
- Épinglette de la municipalité (par la poste)	2.00\$/ unité + frais de poste
- Autres :	au prix coûtant

ARTICLE 7 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Jean-Guy Hébert, maire

Manon Lemaire, dir. gén.

Avis de motion le : 12 décembre 2017

Adopté le : 15 janvier 2017

Publié le : 17 janvier 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. **Voirie**

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

- Entretien des chemins neige/pluie/glace;
- Réparation camion du Mack;
- Réparation de la pompe au puit municipal

Période de question à 20 h 30

Aucune question n'est soumise.

b) **Réparation Chevrolet Silverado**

16.01.2018 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyé par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal :

- D'accepter l'estimation du Carrossier Procolor Notre-Dame-du-Bon-Conseil daté du 10 janvier 2017 au montant de 4 005.28 \$ plus les taxes applicables pour la réparation du camion 2007 Chevrolet Silverado;
- De faire faire le travail le plus rapidement possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Achat lame à neige pour pépinière**

17.01.2018 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyé par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal :

- D'accepter la soumission No 3350 de Machinerie Agricole L.S. Inc. pour l'achat d'une lame à neige 10 pieds Fluney au montant de 3 800\$ plus les taxes applicables;
- De faire ajouter un Back Drag au coût de 500\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Hygiène du milieu

a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion et nous annonce qu'il a été nommé vice-président de la R.G.M.R. du Bas Saint-François.

b) **R.G.M.R. Bas St-François; adoption du budget 2018**

18.01.2018 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Marco Richard

ET RÉSOLU par le Conseil municipal d'adopter le budget 2018 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François totalisant les revenus et dépenses de 2 036 986 \$ tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Aqueduc; installation d'une douche oculaire**

CONSIDÉRANT QU'une équipe de la santé au travail du secteur de Drummond travaillant pour le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec dans le cadre du programme de santé spécifique à l'établissement;

CONSIDÉRANT QUE leur rapport indique que notre système oculaire à l'usine d'aqueduc n'est plus aux normes et que nous devons faire l'installation d'une douche oculaire qui répondrait aux nouvelles normes;

19.01.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyé par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal :

- D'accepter la soumission 20171207 de Plomberie P. Lampron au montant de 2 920 \$ plus les taxes applicables;
- D'aviser Plomberie P. Lampron qu'il peut procéder à l'installation de la douche oculaire et du mitigeur tel que proposé dès que possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Sécurité publique

a) Ministère de la Sécurité publique; session d'information en sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique offre une session d'information en sécurité civile, afin de permettre aux élus de se familiariser avec leur rôle et responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE les élus pourront choisir entre le 24 janvier ou le 3 février 2018 à Victoriaville ou le 23 janvier prochain à Trois-Rivières ;

20.01.2018 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyé par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal :

- D'autoriser les membres du conseil et la directrice générale à assister à cette journée;
- De défrayer les frais inhérents de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Sécurité publique; prévisions budgétaires 2018 concernant la Sûreté du Québec

Une correspondance du 20 décembre 2017 de la sécurité publique nous avise du montant de la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec est estimé, pour l'année 2018, à 96 133\$ en comparaison de l'année 2017 qui était de 70 739\$. Cependant, une aide financière du MAMOT est établie à 13 096 \$ pour 2018. Donc c'est pour cette raison que le conseil a décidé d'augmenter sa tarification pour la taxation 2018.

c) Tournée des maires

La Sûreté du Québec débutera leur tournée des maires prochainement. La date prévue avec les élus de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults était le 16 janvier 2018 mais elle sera reportée à une date ultérieure. Dès qu'elle sera connue, la directrice générale avisera les membres du conseil.

13. Urbanisme

a) Permis de construction décembre 2017

Un (1) permis a été émis pour le mois de décembre 2017.

b) Demande d'autorisation à la CPTAQ; lots 4 632 523 et 4 632 524

CONSIDÉRANT QUE la demande est à fin d'aliénation/lotissement à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Andréane Benoit a comme projet d'acquérir par un transfert de terrain de Martin Benoit, une partie des lots 4 632 523 et 4 632 524;

CONSIDÉRANT QUE les lots 4 632 523 et 4 632 524 ont une superficie totale de 40,917 hectares;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à lotir une parcelle de terrain ayant une superficie de 21 200 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE sur ces lots, nous retrouvons des poulaillers ainsi que des grandes cultures;

CONSIDÉRANT QUE Madame Benoit loue un poulailler depuis 2004 sur le lot 4 632 523;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, elle loue un deuxième poulailler sur le même lot;

CONSIDÉRANT QUE la présence de sa résidence sur le même lot que les deux poulaillers;

CONSIDÉRANT QU'à l'origine, les Entreprises G.M. Benoit Inc. est une entreprise familiale;

CONSIDÉRANT QU'une entente avec Ferme R.B.M. Inc. au niveau de la réception du fumier et de l'épandage a été entérinée;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au Règlement de zonage #332-07 de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Drummond;

Sur proposition de François Bilodeau
Appuyé par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le Conseil municipal d'appuyer la demande de Mme Madame Andréane Benoit pour l'aliénation et de lotissement en faveur de la demanderesse pour une partie des lots 4 632 523 et 4 632 524.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Mandat, Jacques Métivier, urbaniste conseil

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC Drummond;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter des règlements de concordance;

22.01.2018 Sur proposition de Marco Richard
Appuyé par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de mandater Jacques Métivier, urbaniste conseil afin de procéder à la refonte des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Loisirs et culture

a) Bibliothèque

Madame Jocelyne Guilbault, conseillère, fait un compte rendu de la bibliothèque.

b) Loisirs; patinoire

Normalement, l'entretien de la patinoire est fait par les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults. Étant donné qu'elle n'est pas encore faite pour cette année, le maire demande au comité municipal de la section des loisirs, qu'ils se rencontrent, afin qu'ils en viennent à un consensus à savoir si la municipalité prend en charge l'entretien pour 2017-2018.

15. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte rendu de la dernière réunion.

b) Fonds de la ruralité; projet à déposer

23.01.2018 Sur proposition de Géronimo Castillo-Roy
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RESOLU par le Conseil municipal d'autoriser la directrice générale à déposer un projet au Fonds de la ruralité pour une patinoire municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. Questions diverses

Aucune question n'est soumise.

17. Levée de la réunion

24.01.2018 Il est 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le Maire, Monsieur Jean-Guy Hébert est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale